



SAINT-PATRICE-DE
SHERRINGTON

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 334 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité ;

QU'UN avis de motion est donné par Karine Coallier, conseillère, que le conseil municipal, lors de la présente séance, statuera sur le Projet de Règlement numéro 334 abrogeant le règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 331 ;

QUE ledit projet de règlement a pour objet d'ajouter des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives ;

QUE la municipalité procèdera à son adoption lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2024 ;

QUE toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 16^e jour du mois d'octobre 2024.

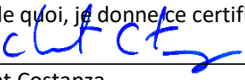
Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 16^e jour du mois d'octobre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois d'octobre 2024.


Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier